



Politique d'investissement socialement responsable

L'investissement durable au sein de la gestion discrétionnaire et conseil

Le 2 août 2022, le Règlement délégué (UE) 2021/1253 amendant le cadre de la Directive MIFID 2 en y introduisant les préférences en matière de durabilité, est entré en application.

L'Union européenne exige que les institutions financières proposant des services d'investissement prennent en compte les risques liés au développement durable dans leur organisation et qu'elles prennent également en compte les préférences de leurs clients en matière de développement durable dans leur processus d'adéquation.

Les entreprises d'investissement doivent donc collecter des informations sur les préférences de leurs clients en matière de durabilité, en plus des éléments traditionnels de capacité financière, de connaissances et d'expérience. L'objectif est de garantir que les instruments conseillés ou utilisés dans le cadre de la gestion discrétionnaire du portefeuille sont alignés avec (ou non) les préférences en matière de durabilité.

L'investissement durable, également appelé investissement socialement responsable, fait référence à une stratégie d'investissement dans laquelle les investisseurs prêtent attention non seulement aux rendements financiers, mais également à l'impact de leurs investissements sur l'environnement, la société et la gouvernance (critères ESG).

ESG signifie Environnemental, Social et Gouvernance et fait référence aux trois principales catégories de critères utilisés pour évaluer la durabilité et la responsabilité sociale d'une entreprise ou d'une organisation.

Les aspects environnementaux constituent un élément important de la référence à la performance écologique et environnementale d'une entreprise ou d'une organisation. Ces aspects se concentrent sur la manière dont une entité traite les problèmes environnementaux et son impact sur l'environnement. Par exemple : Changement climatique (cela inclut les efforts d'une organisation pour réduire les émissions de CO₂, améliorer son efficacité énergétique et s'adapter aux impacts du changement climatique) et Consommation d'énergie (les entreprises sont évaluées sur leur utilisation des sources d'énergie, y compris la transition vers les énergies renouvelables et programmes d'efficacité énergétique).

Le « S » dans ESG concerne les aspects sociaux. Certains aspects sociaux clés de l'ESG sont les droits du travail et les pratiques d'emploi (cela inclut le traitement des employés, les conditions de travail, la rémunération équitable, les droits du travail tels que la liberté d'association et l'égalité des chances pour tous les employés, quelle que soit leur origine), les droits de l'homme (les entreprises sont évalués sur la façon dont ils respectent les droits de l'homme et dans leurs activités, y compris la prévention des violations telles que le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination), la santé et la sécurité (cela concerne le souci de la santé et de la sécurité des employés, des clients et des autres parties prenantes).

Les entreprises doivent prendre des mesures adéquates pour minimiser les risques et assurer la sécurité).

Les aspects de gouvernance font référence à la manière dont une organisation est gouvernée, gérée et contrôlée. Ces aspects se concentrent sur les structures, les processus et les pratiques qui favorisent l'intégrité de l'entreprise et influencent la façon dont elle interagit avec les principales parties prenantes, telles que les actionnaires, les employés, les clients et la société dans son ensemble.

La durabilité dans les entreprises repose souvent sur des principes établis par les Nations Unies, appelés « Objectifs de développement durable ».

Les ODD, ou dix-sept Objectifs de développement durable, ont été adoptés par les États membres des Nations Unies en 2015 pour éradiquer la pauvreté, lutter contre les inégalités, garantir l'accès à l'eau et à l'éducation, réduire les pandémies majeures et sauvegarder la planète.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Méthodologie au sein de Qualion

Les circonstances financières et économiques guident notre processus d'investissement. De plus, nous nous efforçons de prendre en compte les aspects et les risques liés au développement durable grâce à une méthode « best-in-class » combinée à « l'exclusion ».

L'exclusion signifie que Qualion n'investit pas directement dans les secteurs du tabac et l'armement nucléaire.

Pour nous, la méthode Best-in-class signifie que les instruments de placement, après sélection sur des critères financiers, appartiennent à la meilleure moitié de leur secteur en termes de critères de durabilité. Les scores de Morningstar et Sustainalytics, par exemple, sont utilisés.

Qualion essaie ainsi de prendre en compte les effets de ses décisions d'investissement qui ont des conséquences défavorables sur la durabilité et nous nous efforçons d'intégrer autant que possible la durabilité.

Notre politique d'investissement ne s'adresse pas spécifiquement aux instruments qui visent un investissement durable ou qui présentent des caractéristiques durables, car nous ne sommes souvent pas en mesure d'évaluer suffisamment les risques en matière de durabilité et leurs effets sur les résultats financiers des investissements. Les éventuels effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ne sont pas explicitement inclus car nous ne pouvons pas les mesurer correctement.

Les portefeuilles d'investissement que nous créons ne doivent donc pas être considérés comme des portefeuilles « durables ». Nous sommes un gestionnaire d'actifs « ESG neutre » en ce qui concerne les mandats discrétionnaires et conseil.

Qualion Allroad Responsible Investment

Pour les clients ayant choisi d'inclure de l'investissement durable et socialement responsable dans ses investissements en choisissant de faire confiance à la stratégie d'investissement de Qualion, alors, le fonds Allroad Responsible Investment sera utilisé. Ce dernier entre dans le champ d'application de l'article 8 du SFDR et a même pour objectif, outre les caractéristiques Environnementales et Sociales, d'investir au moins 15% dans des investissements durables sans prendre en compte aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité.
